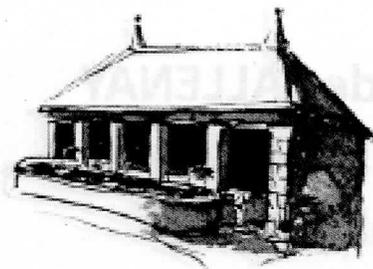


Mairie de TALLENAY

FLASH N° 95

septembre 2015

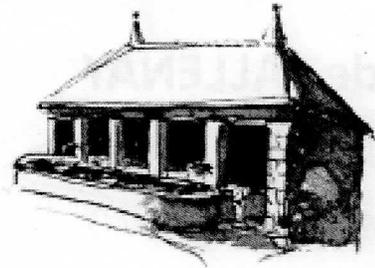


<p>Mairie de Tallenay 7 Grande Rue 25870 TALLENAY</p> <p>Tél : 03.81.58.85.77 Fax : 03.81.58.92.15</p> <p>Adresse mail : mairie.tallenay@wanadoo.fr</p>	<p><u>QUELQUES DATES A RETENIR</u></p> <p>> <u>MERCREDI 11 NOVEMBRE</u></p> <p>Vous êtes cordialement invités à nous rejoindre à 11h, au monument aux morts pour nous recueillir et respecter une minute de silence en hommage des soldats qui ont donné leur vie pour la patrie.</p> <p>A cette occasion, une gerbe sera déposée. A l'issue de cette cérémonie, nous nous retrouverons autour d'un pot de l'amitié.</p>	<p>> <u>BRULAGE DES DECHETS</u></p> <p>Il est rappelé selon l'article 84 du règlement départemental, que le brûlage (branchage, feuilles et bois mort, taille de haies...) est formellement interdit.</p> <p>Vous pouvez déposer ceux-ci dans les déchetteries prévues à cet effet de Devecey ou Pirey</p>
<p>Ouverture de la mairie : Lundi: de 16h à 18h mercredi: de 10h à 12h jeudi : de 16h à 18h</p>	<p>> <u>DIMANCHE 29 NOVEMBRE</u></p> <p>Suite aux élections régionales, la salle Mollet ne sera pas disponible, de ce fait le repas des anciens sera, pour cette année, avancé au dimanche 29 novembre à 12h.</p>	<p>> <u>CD 150</u></p> <p>Comme chaque année, à l'approche des premiers frimas, nous vous conseillons de renouveler de prudence le long du CD 150. En effet, certaines portions de route sont à l'ombre durant les mois d'hiver et présentent des risques de verglas, rendant la chaussée particulièrement glissante.</p>
<p><u>Déchetteries</u></p> <p>Les changements d'horaires se font en même temps que le changement d'heure.</p> <p>Les déchetteries sont fermées les jours fériés .</p>	<p>Des invitations seront envoyées à leur domicile, aux personnes invitées .</p> <p>Pensez à réserver cette date et à nous retourner le bordereau de confirmation de votre présence.</p>	<p>Les recommandations de prudence concernent aussi la vitesse toujours trop excessive et le non respect de la signalisation. Les panneaux « STOP » sont régulièrement ignorés et non marqués comme l'exige le code de la route.</p>
<p><u>Devecey :</u></p> <p>Horaire d'été lundi au vendredi : 9h/12h – 13h/18h samedi : 9h /18h</p>	<p>> <u>DIMANCHES 6 ET 13 DECEMBRE</u></p> <p>Nous aurons, pour une fois, des élections en décembre afin d'élire nos conseillers régionaux, qui siégeront à la nouvelle région BOURGOGNE/ FRANCHE – COMTE.</p>	<p>> <u>Chasse</u></p> <p>L'ouverture de la chasse a eu lieu le 13 septembre à 8h, elle prendra fin le 29 février au soir.</p>
<p>Horaire d'hiver lundi au samedi: 9h/12h – 13h/16h</p>	<p><u>RAPPELS</u></p> <p>> <u>Bruits</u></p> <p>L'arrêté préfectoral 2005-1904-01841 du 19 avril 2005 précise que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique(tondeuse, taille-haie, débroussailluse, nettoyeur haute-pression, scie ...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :</p>	<p>Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre connaissance de l'arrêté affiché en mairie.</p> <p>Attention aux accidents pendant cette période, la forêt appartient à tout le monde, respectons-la.</p>
<p><u>Pirey :</u></p> <p>Horaire d'été lundi : 8h/12h - 13h /18h mardi au jeudi : 9h /12h – 13h/18h vendredi : 9h/ 12h – 13h/19h samedi : 8h/18h</p>	<p>Du lundi au vendredi : 8h30-12h/14h-19h30 Les samedis : 9h-12h /15h-19h30 Les dimanches et jours fériés : 10h-12h</p> <p>Le respect de ces horaires est simple acte de courtoisie... et de civisme.</p>	<p>> <u>DISTILLATION</u></p> <p>Les opération de distillation réalisées pendant cette campagne devront intervenir entre la période du 1er septembre 2015 et le 31 août 2016</p> <p>Pour d'autres renseignements, contacter le secrétariat de mairie.</p>

Mairie de TALLENAY

FLASH N° 95

septembre 2015



Horaire d'hiver

lundi au jeudi:
9h/12h-13h/16h
vendredi
9h/12h-13h/17h
samedi
9h/16h

Numéros de téléphone :

CHRU : 03.81.66.81.66
POLICE : 17
SAMU : 15
POMPIER : 18
Médecin de garde : 3966

INFORMATIONS

> IMPOTS

La direction régionale des finances publiques, relayée par Mme VIALET, directrice, nous informe que pour nous simplifier la vie, celle-ci met en place une offre de paiement dématérialisé pour s'acquitter de l'impôt sur le revenu et des taxes locales.

Rendez-vous sur le site :

www.impots.gouv

Cet espace offre une gamme élargie de services : corriger votre déclaration en ligne entre le 4 août et le 27 novembre, faire une réclamation ou demander un délai de paiement, éditer un justificatif d'impôt sur le revenu...

Les paiements en espèces supérieurs à 300 euros ne sont plus acceptés.

> INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

A l'occasion des prochaines élections régionales en décembre, le Parlement Français a décidé d'une révision exceptionnelle des listes électorales, elles laisseront apparaître :

- les personnes nouvellement inscrites avant le 30 septembre pour les élections régionales de décembre .

les personnes inscrites après cette date, et jusqu'au 31 décembre, seront inscrites sur les listes électorales, pour d'éventuelles élections en 2016 et plus.

- Sur proposition de l'INSEE, les jeunes qui ont eu ou qui auront 18 ans au plus tard la veille du scrutin.

Pour être inscrit sur la liste électorale d'un bureau de vote, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

- **la qualité d'électeur**: soit tous les nationaux français, majeurs, des deux sexes , jouissant de leurs droits civils et politiques.

- **une attache avec la commune** :

il peut s'agit

- du domicile(lieu d'habitation réel)

- d'une résidence correspond à une situation de fait(la résidence secondaire n'est pas considérée comme une résidence de fait et ne peut être retenue)

- de la qualité de contribuable(toute personne qui figure pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales).

Dans la plupart des cas, le domicile et la résidence se confondent.

Le *jeune majeur*, faute de déclaration d'un domicile propre, garde le domicile de sa minorité, *s'il n'exerce aucune activité lucrative et ne peut se suffire à lui-même*.

Les autres cas sont consultables en mairie.

> SYBERT

Depuis juillet 2015, un nouvel équipement du SYBERT est sorti de terre aux abords du centre de tri des déchets recyclables :

l'installation tri-massification(ITM)

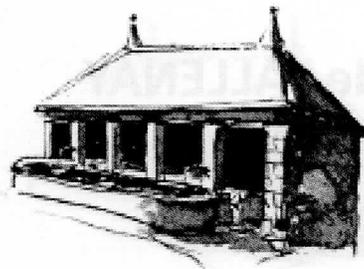
Il va permettre de réduire la part des déchets enfouis en valorisant une grande partie des encombrants issus des déchetteries.

Neuf mois de travaux ont été nécessaire pour concrétiser ce projet inscrit dans le programme européen(Wast on a diet = les déchets au régime).

Pour plus d'information se rendre sur le site :

www.sybert.fr

Grâce au tri de chacun, il y a deux fois moins de recyclables et de biodéchets dans les poubelles grises depuis 5 ans.



Grâce au tri de chacun, il y a deux fois moins de recyclables et de biodéchets dans les poubelles grises depuis 5 ans.

Le Sybert a mené une opération de caractérisation des ordures ménagères résiduelles pour connaître la composition des poubelles de ses habitants (20 échantillons de 500 kg triés).

Plusieurs résultats probants ont été mis en lumière :

- la réduction de 29 % de la quantité de déchets résiduels soit 154 kg/an/hab en 2014 contre 217 kg/an/hab en 2009.

- la baisse de moitié des biodéchets : de 67 kg/an/hab à 36 kg/an/hab.

- la diminution des recyclables : de 47 kg/an/hab.

Même si les résultats sont positifs, des progrès sont encore possibles. Si 50 % des compostables, recyclables, et évitables sont de plus en plus détournés, les déchets résiduels passeront de 35 000 à moins de 30 000 T/an de quoi se passer sereinement de la ligne d'incinération de 1976 !

Donc soyez vigilant et agissez en bon citoyen : ne surconsommer pas, ne jeter pas, au contraire : donner, recycler, composter... ayez le BON GESTE .

> PESTICIDES

L'usage des pesticides ou désherbants soulève beaucoup d'émois.

Les perspectives des lois LABBE et DE TRANSITION ENERGETIQUE, qui interdiront ces usages d'ici 2020, amènent à anticiper leur suppression.

Face à ces constats, le conseil régional, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'ASCOMADE ont souhaité poursuivre leur engagement en proposant un nouvel appel « Zéro pesticide en Franche-Comté ».

Pour plus d'information, contacter le site :

www.ascomade.org

rubrique « nos domaines d'interventions »
Appels à projets « Zéro pesticide en FC »

Personne ressource : Prisca VAN PAASSEN

Mail:

problematiquesnondomestiques@ascomade.org

Tél : 03.81.83 .58 .23

Fax : 03.81 .83.15.63

Donc dès l'automne, ainsi qu'au printemps prochain, évitez tout usage de ces poisons.

services à la personne

> RAM

Pour rappel, le RAM (relais assistances maternelles) est à la disposition des parents, des familles et des assistantes maternelles.

Pour plus d'information, ces coordonnées sont les suivantes :

Maison de la petite enfance
15 route de Bonnay
25870 Devecey

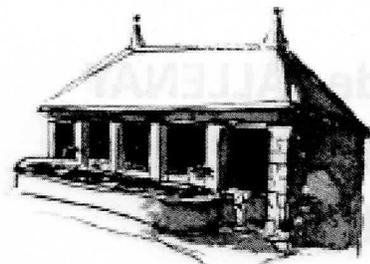
n° tel : 03,81,56,85,52 ou 06,88,60,18,80

> Garde d'enfants à domicile et/ou corvées ménagères

Le service « A2 micile » vous offre leur aide pour du Baby-sitting, du périscolaire, et des auxiliaire parentales sur simple appel. Vous pouvez déduire les Aides de la CAF et bénéficiez de 50 % de réduction d'impôt.

N° Tel 06.81.34.99.66

mail : www.a2micile.com



URBANISME

Tout projet de travaux ou de construction dont la superficie est supérieur à 5 m², doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

En cas de création de nouvelles surfaces (habitation, extension, garage, piscine, abri de jardin ...), vous êtes soumis à la taxe d'Aménagement, depuis la réforme de la fiscalité de l'urbanisme applicable depuis le 01 mars 2012.

Pour toute information prendre contact avec le secrétariat de mairie.

DEVELOPPEMENT 25

L'agence économique du DOUBS s'attache à accompagner les porteurs de projet tout au long de leur parcours de création ou de reprise d'entreprise et au cours des premières années de leur activité.

L'objectif poursuivi est de favoriser la pérennisation des entreprises sur les territoires et par voie de conséquence, l'emploi.

L'agence « Développement 25 » propose donc pour le 2ème semestre 2015 des ateliers thématiques à destination des porteurs de projets et des entreprises.

Une brochure est disponible en mairie, leur coordonnées sont les suivantes :

Développement 25. Agence économique du DOUBS

37 rue Battant 25010 Besançon cedex

tel : 03 81 65 10 00

Mél : developpement25@doubs.org

Site : www.doubs.org

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Pour une meilleure sécurité :

- n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie,
 - gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté,
 - pensez à garder près de votre téléphone les numéros d'appel utiles,
 - si une personne se présente à votre porte, demandez lui de décliner son identité la raison de sa présence, un justificatif d'intervention ou sa carte professionnelle.
- En cas de doute, n'ouvrez pas, et faites revenir cette personne en présence d'un ami ou d'un voisin,
- pensez à fermer votre domicile ou votre voiture à clé,
 - ne renseignez jamais vos coordonnées bancaires par courriel ou par téléphone.

Collisions avec les animaux

- Lorsqu'un animal surgit, freinez et surtout restez sur la route en conservant sa trajectoire,
 - ne cherchez pas à éviter l'animal à tout prix. La majorité des accidents mortels sont davantage causés par l'évitement que par la collision elle-même,
 - si la collision n'a pas été évitée : mettez vos feux de détresse, garez le véhicule, installez le triangle de sécurité et mettez votre gilet, téléphoner à votre assistance.
- Attention un animal blessé peut provoquer des morsures et des griffures. Il peut transmettre aussi des maladies.
- Plusieurs numéros de téléphone utiles :
- ACCs Jura 06 86 93 07 94 ou
06 78 06 03 93
- Fédération des chasseurs du Doubs :
03 81 61 23 87
- Office national de la chasse et de la faune sauvage : 03 81 58 39 65